بسم الله الرحمن الرحيم

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

الوزارة الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة الصفقات العمومية

PROCES VERBAL
N° 15/CNCMP/2017
DU 05/04

Le mercredi 5 avril 2017 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du président par interim, Monsieur Med Abdellahi Zeine.

Etaient présents:

- Brahim Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'APAUS

1°/- Examen du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts pour l'établissement de la short list ainsi que la DP relatives au ***"Suivi et au contrôle des travaux d'exécution des réseaux d'adduction d'eau potable dans 150 nouvelles localités situées dans neuf (09) Wilayas", Réf lettre 081 du 23/03/2017 de l'APAUS.***

Décision

Ce dossier est reporté pour le motif suivant :

- ***Corriger le rapport d'évaluation conformément à l'avis de manifestations d'intérêts (revoir les critères d'élimination non évoqués dans l'avis).***

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

2°/- Examen d'un projet de marché relatif à l'acquisition de 05 camions citernes destinés à l'approvisionnement de l'eau potable; **Réf. Lettre N°484/SNDE/DG, reçue le 04 Avril 2017.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché relatif à l'acquisition de 05 camions citernes, passé avec la société RIM MOTORS pour un montant de 134.521.105 UM TTC(Cent Trente Quatre millions Cinq Cent Vingt un Mille Cent Cinq Ouguiyas toutes taxes comprises et un délai de livraison immédiat.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

3°/- Examen des projets d'avenants aux marchés portant sur l'acquisition des équipements complets de 6 Centres de santé de type A destinés aux différentes wilayas; ***Réf. Lettre N°101, Reçue le 13 Mars 2017.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits avenants portant sur le changement de certains sites,sans incidence financière.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

4°/- Examen du PPM de l'ONMT pour l'année 2017, ***Réf Lettre N° 037/PCPMPSACC, reçue le 30/03/2017.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2017.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°/- Examen du projet de marché relatif à la réalisation des études APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagements et d'extension de 1400 hectares dans 6 communes, ***Réf. Lettre N° 184 du 30/03/2017de la CPM/SR.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte l'examen du projet de marché au motif suivant :

- ***fournir le crédit d'impôts corrigé par la commission fiscale.***

6°/- Examen du rapport d'évaluation des MI relatives à l'étude d'appui à la promotion des chaines de valeur et de l'entreprenariat des jeunes et des femmes agricols en Mauritanie, : ***Réf. lettre 189 du 30 /03/2017 de la CPM/SR.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte le rapport d'évaluation pour les motifs suivants :

1/ Enlever le critère "disponibilité du personnel" qui n'apporte rien à cette étape du processus;

2/ Expliquer et détailler le critère "missions comparables";

3/ Revoir l'évaluation de certains bureaux.

7°/- Examen du rapport d'évaluation révisé des dossiers de manifestations d'intérêts relatifs aux travaux de construction du barrage de Segueli dans la Wilaya de l'Adrar, **Réf.** ***Lettre N° 197 du 04/04/2013 de la CPM/SR.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé.

8°/- Examen d'une Demande de proposition relative aux travaux de construction du barrage de Segueli dans la Wilaya d'Adrar. ***Réf. Lettre 176 du 21/03/2017 de la CPM/SR.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait.

9°/- Examen du PPM 2017 du PDDO, ***Réf. Lettre N° 145/PRMP/CPMP/SR, reçue le 01/03/2017.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2017.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

10°/- Examen du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts relatives à l'étude de caractérisation des zones humides et la gestion durable des terres dans et autour des zones humides, de parcours et de forêts. ***Réf. Lettre 125 du 28/03/2017 de la CPM/SSBIE***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

11°/- Examen du PPM de la SMHPM pour l'année 2017, ***Réf. Lettre N° 0132/CPMPSSBIE, reçue le 04/04/2017.***

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2017.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETÉ

12°/- Examen de l' avenant n°1 au marché n°0175/T/034/CPMPSSouv/2015 relatif à la construction d'une école fondamentale à Moudjéria. **Réf. Lettre N° 0084/P/CPMPS.Souv, reçue le 29/03/2017.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la passation dudit avenant avec le groupement HTTP/SAS pour un montant de 8.706.971 Ouguiya TTC et un délai d'exécution de 02 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM
MED ABDELLAHI ZEINE

Les Membres du Comité Permanent :

- Brahim Hamed
- Ciré Amadou
- Raifa Kassim
- Maalouma Limam Dahi

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul

اللجنة الوطنية لرقابة الصفقات العمومية
الرئيس
Le President
Commission National Contrôle des Marché Publics